REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LA BOISSIERE

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU 15 SEPTEMBRE 2021

Présents : CROS Jean-Claude, BOUDES Jean-Pierre, HOCHART Danièle, LAINé Sébastien, LEGRAND Magda, PEREIRA Victor, PERRET Roger, SCHUEHMACHER Jérôme
Excusées ayant donné pouvoir : GENTILHOMME Céline (pouvoir à Mme HOCHART), MALAVAL Céline (pouvoir à M. SCHUEHMACHER)
Absents : DESCAILLAUX Arlette, LANOT Monique, MARTINEZ Charles-François, PRUNIER Daniel, SARROUY Edwige

1. A l'unanimité, décision de préempter la parcelle F 307

2. A l'unanimité, décision de préempter les parcelles F 308, 319 et 321

3. A l'unanimité, décision de limiter l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logement, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation

4. A l'unanimité, décision d'exonérerde taxe foncière sur les propriétés non bâties les vergers, cultures fruitières d'arbres et arbustes et les vignes pour une durée de 1 an

5. A l'unanimité, décision de modifer le budget communal comme suit :

Fonctionnement

Dépenses		**Recettes**	
011-charges à caractère général	-15 000		
023-Virement section d'investissement	15 000		

Investissement

Dépenses		**Recettes**	
969-F 307	11 500	021-Virement section de fonctionnement	15 000
970-F 308, 319, 321	3 500		

6. Pas de question orale

Vu pour être affiché le 20 septembre 2021 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du Code Général des Collectivités locales.
Fait à La Boissière, le 16 septembre 2021,

MAIRIE DE LA BOISSIERE (Hérault)

LE MAIRE,
Jean-Claude CROS